Commercialisation du poisson d'eau douce-Loi

L'OCPED est enchaîné à une dette écrasante. D'après le dernier rapport annuel publié, les intérêts de cette dette représentaient en 1984 1.25 million environ à la charge des pêcheurs. Ces derniers paient les intérêts de la dette accumulée à cause surtout de la mauvaise gestion passée de l'Office. Sa gestion s'est un peu améliorée, mais il reste encore beaucoup à faire.

Les pêcheurs ne veulent pas d'aumônes. J'ai parlé à des pêcheurs de ma circonscription, et cela ne leur plaît pas du tout que d'autres leur versent des subventions pour qu'ils continuent à fonctionner. Ils connaissent le métier. Ils sont de bons pêcheurs. Ils savent comment prendre du poisson de qualité supérieure, qui se vendrait au prix fort s'ils pouvaient le vendre. Les pêcheurs veulent avoir la possibilité de vendre leur poisson à un prix équitable. Ils ne veulent pas dépendre des subventions. Je suis entièrement d'accord avec eux.

Si nous parvenons à faire abolir ce monopole, l'Office demeurera, mais il devra devenir compétitif, et nous aurons les moyens d'en juger. Il devra soutenir la concurrence du marché. Si ses concurrents réussissent mieux, nous saurons que l'Office fonctionne mal. Si j'ai vu juste, c'est effectivement ce qui se passera. J'ai peut-être tort, mais il ne coûte pas grand-chose d'essayer.

Des coopératives de pêcheurs pourraient se former. Des pêcheurs pourraient se cotiser et engager un vendeur. Ces personnes travailleraient alors directement pour les pêcheurs et ne dépendraient plus d'une société d'État dotée d'un conseil d'administration que personne ne voit jamais. L'entreprise privée pourrait rembarquer dans le secteur des pêches. La législation canadienne n'interdirait plus à des particuliers de se livrer à ce commerce et de gagner leur vie en achetant du poisson et en le revendant. Je ne vois pas pourquoi les Canadiens en seraient empêchés par la loi. Voilà, il me semble, une liberté fondamentale dont on nous a privés.

## • (1610)

Il sera bientôt question de commercialisation spécialisée. Dans ma région, par exemple, on pêche un poisson de très haute qualité, bien meilleure que ce qu'on trouve parfois en Alberta, notamment, soit dit sans vouloir froisser mon collègue d'en face. Nous aimons croire du moins que notre poisson est un peu meilleur que le sien, ainsi que la demande l'a démontré. Les acheteurs n'ont pas hésité déjà à payer un peu plus cher les prises du lac des Esclaves, sans passer par l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Les pêcheurs qui vendent à l'Office ne touchent pas de supplément.

Il y aurait lieu de mettre l'accent sur la transformation, la fumaison et la conserverie. Des particuliers pourraient se lancer dans ce secteur et réussir, ce qui permettrait également de créer des emplois à l'échelle locale, allant de la pêche à la vente au détail. Des poissonneries d'Ottawa ont déjà tenté de faire affaire directement avec des pêcheurs en eau douce en supprimant les intermédiaires, c'est-à-dire la société d'État. Si la loi le permettait, les pêcheurs obtiendraient un meilleur prix, les consommateurs d'Ottawa trouveraient du poisson plus frais

à meilleur compte et chacun y trouverait son avantage; seulement, c'est impossible étant donné l'existence de ce monopole.

Je voudrais, monsieur le Président, évoquer brièvement la politique que mon parti soutenait en matière de pêches avant le 4 septembre. Nous avions mis au point un programme global qui a été présenté pendant la campagne électorale dans les circonscriptions où se pratique la pêche. Ces politiques recueillaient beaucoup d'appui.

Plus précisément, le plan conservateur comportait deux éléments: d'abord, une revue complète des activités de l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce en étroite consultation avec les pêcheurs et les gouvernements des provinces de l'Ouest et des Territoires du Nord-Ouest, et en second lieu, un meilleur contrôle pour les Canadiens de l'Ouest sur leur pêche, surtout à l'étape de la commercialisation. L'Office n'exercerait plus un monopole dans ce secteur.

Monsieur le Président, les pêcheurs qui connaissent bien cette politique réclament maintenant de l'action. Ils ont assez attendu. Nous sommes au pouvoir depuis assez longtemps et les choses doivent débloquer. Je connais les difficultés qu'éprouve le ministre des Pêches et des Océans (M. Fraser). D'après moi, il fait un excellent travail. C'est un des meilleurs ministres des Pêches que nous ayons eus depuis quelque temps. Il est en train de venir à bout de certains problèmes de longue date. Évidemment, il doit tenir compte des priorités des deux côtes, celle de l'est et celle de l'ouest.

Quand il est question d'eau douce, il faut aussi composer avec le gouvernement de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta et des Territoires du Nord-Ouest pour en arriver à une sorte de consensus. La tâche n'est pas facile pour le ministre des Pêches et des Océans. Je crois que le projet de loi pourra être renvoyé au comité permanent des pêches et des océans. Dans ce cas, nous ne ferons que tenir une promesse que nous avons faite aux pêcheurs d'eau douce. C'est sûrement une étape importante pour tenir notre promesse. J'espère qu'après que le comité aura longuement examiné tous les aspects du projet de loi et toutes les ramifications du monopole, le projet de loi sera conforme à la politique du gouvernement, une politique que voudront appuyer les deux partis d'opposition.

M. George Baker (Gander-Twillingate): Monsieur le Président, ce n'est sûrement pas la première fois que la Chambre des communes entend parler du projet de loi. Il en est déjà question dans les comptes rendus de nos délibérations puisque le député en a déjà parlé à différentes reprises. De toutes les questions qui ont été soulevées relativement à la suppression des pouvoirs des sociétés de la Couronne, depuis quelques années, celle-là est réapparue plus que toute autre.

On se rappellera, monsieur le Président, que deux sociétés de la Couronne ont été créées pour commercialiser du poisson. L'une sur la côte est et l'autre dans l'ouest du Canada. L'une devait s'occuper du poisson salé, l'autre du poisson d'eau douce. Si le député de Western Arctic (M. Nickerson) est si souvent revenu à la charge, c'est que chaque ministre des Pêches et des Océans a toujours cru que l'Office servait les intérêts généraux de la région concernée. Et à cet égard, le même argument vaut dans l'Est aussi bien que dans l'Ouest.